## Les Trustees en Suisse deux associations, un objectif





**CÉCILE CIVIALE VUILLIER**Présidente STEP Genève,
Managing Director Alpadis

Le trust est un outil que le droit Suisse ne (re)connaît pas. Tout de même, cet outil est depuis longtemps très présent sur la place financière helvétique, bien que souvent mal compris et inopportunément amalgamé avec la gestion de fortune. Le trust est un instrument extrêmement efficace, principalement pour la planification patrimoniale et successorale ainsi que pour la conservation d'un bien au fil des générations.



**ALEXANDRE VON HEEREN** Président SATC, Managing Partner Mandaris

### .34 ENJEUX Décryptage



l n'existe pas de définition unique du trust et il est d'autant plus difficile de décrire ce concept de droit anglo-saxon dans des termes de droit civil. La Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance définit le trust comme «les relations juridiques créées par une personne, le constituant - par acte entre vifs ou à cause de mort -, lorsque des biens ont été placés sous le contrôle d'un trustee dans l'intérêt d'un bénéficiaire ou dans un but déterminé.»

STEP (The Society of Trusts and Estate Practitioners) est le principal organisme professionnel international pour les spécialistes actifs dans le domaine des trusts, traitant fréquemment aussi bien les questions fiscales que légales très complexes liées à l'ingénierie patrimoniale et successorale. Au niveau mondial, STEP compte plus de dix-huit mille membres et étudiants dans une soixantaine de pays. En Suisse, STEP compte aujourd'hui 1629 membres répartis au sein de plusieurs branches et centres dans les différentes régions géographiques et linguistiques du pays.

L'association STEP a été fondée en Suisse en 1991

en réponse à une demande croissante des acteurs du domaine des trusts d'avoir une plateforme commune efficace. Par la suite plusieurs branches et centres régionaux se sont établis en Suisse. Les objectifs de STEP sont de représenter les intérêts des professionnels du secteur des trusts envers les autorités et de garantir la qualité des services à travers l'éducation et la formation professionnelle de ses membres. En 2005, STEP a initié un groupe de travail comprenant des membres des différentes branches et centres de STEP en Suisse. Bien que STEP couvre déjà largement les professionnels travaillant dans le domaine des trusts, certains ressentaient, à raison, un besoin de créer une organisation unique qui représenterait les Trustees, les «Trust Companies» en Suisse. Par la suite, l'association SATC - Swiss Association of Trust Companies -, a été créée en 2007. Contrairement aux membres de STEP. qui sont des individus travaillants dans le domaine des trusts, les membres de SATC sont les sociétés qui les emploient, représentées par leurs dirigeants qui sont d'ailleurs habituellement eux-mêmes membres de STEP. Historiquement, la collaboration entre STEP et une association de Trustees a été instaurée dans la plupart des autres pays possédant une activité de trustee importante. Aujourd'hui SATC compte 28 membres en Suisse et plusieurs sociétés se trouvent actuellement dans le processus d'acceptation. Bien que le nombre de membres puisse

sembler peu révélateur, ceux-ci représentent une partie importante, sinon majoritaire de l'activité de trustee en Suisse. Les membres de SATC emploient quelque 650 personnes dans le domaine de la gestion des trusts. Le potentiel d'accroître le nombre de membres dépendra de la quantité de Trust Companies qui accepteront de se soumettre aux exigences très strictes de SATC. Cependant, un grand nombre de ces Trust Companies n'emploie que peu de personnes. Pour cette raison SATC a tenté de mettre en place des règles qui permettent à des sociétés ayant au moins quatre employés signataires de remplir les exigences organisationnelles minimum demandées par SATC. Nous estimons qu'un maximum de 50 à 70 sociétés de Trustee pourraient ou voudraient remplir les conditions d'admission SATC. En parallèle, le développement actuel des règles légales applicables aux Trustees annonce un renforcement qui se rapproche des conditions d'admission de SATC. Les membres de SATC, qui acceptent déjà volontairement une organisation plus rigoureuse, bénéficieront dès lors vraisemblablement d'un avantage important quand il s'agira d'adapter leurs procédures internes aux règles à venir.

#### LES INTÉRÊTS DE STEP ET SATC

Ils sont en grande partie similaires, souvent complémentaires. En revanche, outre la représentation des intérêts de ses membres envers les autorités fédérales, l'échange réguliers avec les OARs et autres associations actives dans le domaine financier, SATC s'est fixée comme objectif de définir des normes éthiques et professionnelles irréprochables et d'en assurer le respect par ses membres. Depuis que la Suisse a ratifié la Convention de La Haye relative à la loi applicable au trust et à sa reconnaissance, le nombre de Trustees en Suisse a sensiblement augmenté, sans doute aussi dû au manque de réglementation et de supervision prudentielle (à l'exception des règles anti-blanchiment). SATC craint dès lors des effets négatifs pouvant affecter tous les Trustees en Suisse et a plus généralement identifié des risques importants au niveau de la réputation de la place financière suisse. De plus, le manque de règles de supervision et d'organisation s'est avéré être un désavantage concurrentiel au niveau international.

Dans le courant de l'été 2012, SATC a publié un document intitulé «White Paper on the future regulation of Trustees in Switzerland». Dans ce document SATC propose des règles détaillées de supervision et d'organisation de Trustees. Ces propositions ont

suscité beaucoup de réactions, aussi bien au niveau des autorités, des professionnels qu'au niveau d'autres organisations du secteur financier. Evidemment, l'initiative de SATC, qui demande un renforcement des règles de supervision, a aussi provoqué des critiques de la part de certains Trustees. Selon l'avis de SATC ces critiques ne tiennent pas compte des développements récents très réels dans le secteur financier. Il est évident que l'activité de Trustee en Suisse sera règlementée dans un futur proche, avec ou sans la participation de SATC. Le projet de loi sur les services financiers (LSF) entamé l'an passé confirme ceci. SATC approuve ce développement, mais veillera à ce que les nouvelles règles ne soient pas trop excessives et permettent aux Trustees de taille moins importante, la majorité, d'exister. Finalement, SATC s'est fixé comme but de promouvoir la Suisse comme centre d'excellence pour la gestion dans le domaine des trusts. Au cours des derniers mois SATC a été très active et a maintenu de nombreux contacts avec les autorités fédérales. l'Association Suisse des Banquiers. Economie suisse

ainsi que d'autres organisations et, bien sûr STEP. Notre détermination nous a valu d'être aujourd'hui perçus comme étant un partenaire important pouvant fournir des connaissances approfondies dans ce domaine des trusts qui est le plus souvent mal interprété et couramment confondu avec la gestion de fortune. SATC a contribué à clarifier certaines questions importantes au niveau des accords fiscaux avec la Grande-Bretagne ainsi qu'avec l'Autriche; aujourd'hui elle s'engage activement dans le cadre du projet de loi sur les services financiers (LSF). C'est un grand succès pour une association somme toute encore très jeune. Les défis restent pourtant très importants. Nous nous trouvons actuellement dans une période très exigeante pour le secteur financier et ses représentants: Rubik, FATCA, LSF, stratégie d'argent propre, etc. Dans cette situation il est vital que STEP et SATC s'assurent de propager le même message et devront surtout joindre leurs forces et leurs efforts. Les deux associations sont fermement décidées à ne pas manquer cette chance.

Il est vital que STEP et SATC s'assurent de propager le même message. Elles devront surtout joindre leurs forces et leurs efforts.

CCV ET AVH

### www.esl.ch/carriere

# Boostez votre carrière :

un maximum de progrès en un minimum de temps !





ESL - Montreux

ESL – Genève

ESL – Lausanne

t 021 962 88 80

t 022 716 09 80

t 021 345 90 20